



Compte-rendu du Conseil municipal Séance du 23 janvier 2021 à 10 h 00

L'an deux mil vingt et un, le 23 janvier, le Conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur le Maire, Joseph AFRIBO, s'est réuni dans les Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Rethel.

Date de convocation : 15 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Nombre de votants : 27 (22 présents et 5 pouvoirs)

PRESENTS :

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-CHEVALLOT BEROUX- STEVIGNON-DEMENGÉOT-
GRENIER-TRUCHASSOU- LARANGE-BALDO-THOMAS-BINET-DELAPLACE- DAPREMONT-
VANGIERDEGOM-PERARD-DERIS-RICHARD- DUPONT-AVERLY-VUARNESSON-ULPAT-
MERIEUX

ABSENTS OU EXCUSES :

M. POLLET (pouvoir à Mme TRUCHASSOU)

Mme DEVIE (pouvoir à M. DEMENGÉOT)

Mme LANGONNIER (pouvoir à M. DAPREMONT)

Mme BOCAHUT (pouvoir à M. ULPAT)

Mme BRUNIN (pouvoir à M. VUARNESSON)

Mme LECAILLE

M. MERCIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. DAPREMONT

Délibération n° 1/2021 : Installation nouveau conseiller municipal – Membres de la commission « Ecologie et cadre de vie »

Le Conseil, par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

DESIGNE Madame Karine MERIEUX pour remplacer Madame Katy FONTAINE au sein de la commission « Ecologie et cadre de vie »,

PRECISE que les membres de la commission sont, par conséquent, les suivants :

Brigitte LECAILLE

Marie-José THOMAS

Frédéric POLLET

Michel MERCIER

Mattieu DELAPLACE

Karine MERIEUX

Délibération n° 2/2021 : Constitution d'un Comité Technique commun à la Ville de Rethel et au CCAS-RPA de la Ville de Rethel

Le Conseil, par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

DECIDE la création d'un Comité Technique commun à la Ville de Rethel et au CCAS de la Ville de Rethel lors des élections professionnelles qui se dérouleront durant le premier semestre 2021,

DECIDE le rattachement des agents du CCAS - RPA au Comité Technique commun unique, placé auprès de la commune de Rethel,

FIXE à 5 le nombre de représentants du personnel au Comité Technique,

DEFINIT la répartition des sièges entre les représentants des entités de la manière suivante :

- 1 (Un) pour le CCAS – RPA
- 4 (Quatre) pour la commune de Rethel

DECIDE le maintien du paritarisme numérique, en fixant un nombre de représentants de la Ville de Rethel et du CCAS - RPA égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
DECIDE le recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la Ville de Rethel et du CCAS - RPA,

Délibération n° 3/2021 : Constitution d'un Comité Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) commun à la Ville de Rethel et au CCAS-RPA de la Ville de Rethel

Le Conseil, par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

DECIDE la création d'un Comité Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) commun à la Ville de Rethel et au CCAS - RPA lors des élections professionnelles qui se dérouleront durant le premier semestre 2021,

FIXE à 5 le nombre de représentants du personnel au Comité Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT),

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Ville de Rethel et du CCAS de la Ville de Rethel égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

DECIDE le recueil, par le Comité Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), de l'avis des représentants de la Ville de Rethel et du CCAS de la Ville de Rethel,

Délibération n° 4/2021 : Dossier DETR – Modification du plan de financement prévisionnel de l'aménagement de la rue du Docteur Gobinet et de ses abords

Le Conseil, par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel actualisé pour les travaux d'aménagement de la rue du Docteur Gobinet et de ses abords suivant :

DÉPENSES		RECETTES			
Postes de dépenses	Montant (HT)	Financeur	Dispositif	Part	Montant
<i>Maîtrise d'Œuvre et frais divers rue Gobinet</i>	128 373,67 €	Etat	DETR 2019 (emprise rue Gobinet)	4%	80 000,00 €
<i>Maîtrise d'Œuvre et frais divers impasses</i>	18 506,96 €	Etat	DETR 2021 (emprise impasses)	4%	80 000,00 €
Total Maîtrise d'Œuvre et frais divers	146 880,63 €	Etat	ANRU	12%	254 906,34 €
<i>Travaux rue Gobinet</i>	1 666 573,60 €	Europe (FEDER)	Axe 5.3	36%	743 490,18 €
<i>Travaux impasses</i>	239 868,38 €	Région Grand Est	Politique de la Ville - Renouvellement urbain	5%	100 000,00 €
Total Travaux	1 906 441,98 €	Agence de l'Eau Seine Normandie	Réduction à la source des écoulements de temps de pluie	13%	262 634,00 €
		Total subvention		74%	1 521 030,52 €
		Reste à charge (HT)		26%	532 292,09 €
Total (HT)	2 053 322,61 €	FCTVA			404 192,45 €
TVA	410 664,52 €	Autofinancement complémentaire (TVA - FCTVA)			6 472,07 €
TOTAL TTC	2 463 987,13 €	TOTAL TTC			2 463 987,13 €

Délibération n° 5/2021 : Plan de relance – Modification du plan de financement prévisionnel de l'aménagement du secteur de la gare

Le Conseil, par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel actualisé pour les travaux d'aménagement du secteur de la Gare suivant :

DÉPENSES		RECETTES			
Postes de dépense	Montant (HT)	Financier	Dispositif	Part	Montant
Acquisition foncière	883 701,16 €	Région Grand Est	Fonds friches (démolition)	2%	65 720,00 €
Etudes et prestations techniques préalables	207 635,62 €	Europe (FEDER)	O.S 5.2	5%	172 940,00 €
Maîtrise d'Œuvre "dépollution"	51 000,00 €	Région Grand Est	Urbanisme Durable	6%	210 000,00 €
Maîtrise d'Œuvre "requalification"	94 071,27 €	ADEME 2019	Dépollution exemplaire - volet 1 "études"	1%	38 339,00 €
Total "Maîtrise d'Œuvre"	145 071,27 €	ADEME 2020	Dépollution exemplaire - volet 1 "études"	1%	28 609,00 €
Travaux "dépollution"	1 381 341,25 €	ADEME	Dépollution exemplaire - volet 2 "travaux"	2%	66 890,00 €
Travaux "requalification"	812 627,36 €	Région Grand Est	Soutien à la résorption des friches (prairie)	2%	64 440,50 €
Total "Travaux"	2 193 968,61 €	Région Grand Est	Soutien à la résorption des friches (reste du site)	13%	455 096,00 €
		Etat	Plan de Relance - DSIL	18%	614 542,50 €
		Cession foncière		12%	402 800,00 €
		Etat	Plan de Relance - recyclage foncier	18%	624 924,33 €
		Total subvention		80%	2 744 301,33 €
		Reste à charge (HT)		20%	686 075,33 €
Total (HT)	3 430 376,66 €	FCTVA			675 262,78 €
TVA	686 075,33 €	Autofinancement complémentaire (TVA - FCTVA)			10 812,55 €
TOTAL TTC	4 116 451,99 €				TOTAL TTC 4 116 451,99 €

Délibération n° 6/2021 : Dossier DETR – Modification du plan de financement prévisionnel de l'aménagement du secteur Pertinguette plateau bas

Le Conseil, par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel actualisé pour les travaux du secteur de la Pertinguette plateau-bas suivant :

DÉPENSES		RECETTES			
Postes de dépense	Montant (HT)	Financier	Dispositif	Part	Montant
Maîtrise d'Œuvre "Tranche 1"	63 343,41 €	Etat	DETR 2020 (Tranche 1)	3%	80 000,00 €
Maîtrise d'Œuvre "Tranche 2"	5 808,78 €	Etat	DETR 2021 (Tranche 2)	3%	80 000,00 €
Total Maîtrise d'Œuvre	69 152,19 €	Etat	Plan de Relance	30%	781 821,92 €
Divers "Tranche 1"	37 816,78 €	Etat	ANRU	2%	43 875,00 €
Divers "Tranche 2"	3 467,91 €	Europe (FEDER)	Axe 5.3	19%	488 005,10 €
Total Divers	41 284,69 €	Région Grand Est	Politique de la Ville - Renouvellement urbain	4%	100 000,00 €
Travaux "Tranche 1"	2 302 992,55 €				
Travaux "Tranche 2"	192 643,64 €				
Total travaux	2 495 636,19 €				
		Total subvention		60%	1 573 702,02 €
		Reste à charge (HT)		40%	1 032 371,05 €
Total (HT)	2 606 073,07 €	FCTVA			513 000,27 €
TVA	521 214,61 €	Autofinancement complémentaire (TVA - FCTVA)			8 214,34 €
TOTAL TTC	3 127 287,68 €	TOTAL TTC			3 127 287,68 €

Délibération n° 7/2021 : Versement d'un premier acompte de subvention au CCAS-RPA

Le Conseil, par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

DECIDE de verser, en janvier 2021, un premier acompte de subvention pour un montant de 75 000 € au CCAS, DIT que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2021,

Arrivée de Madame LECAILE.

Délibération n° 8/2021 : Rapport sur l'utilisation de la dotation solidarité urbaine et cohésion sociale

Le Conseil, par 28 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

PREND ACTE du rapport annuel d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour l'année 2020,

Pour publication, à Rethel le 25 janvier 2021

Le Maire
Joseph AFRIBO



Ces délibérations sont consultables à l'Hôtel de Ville – Place de la République- 08300 RETHEL.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS

L'intéressé qui désire contester l'une des présentes décisions, peut saisir le Tribunal Administratif d'un recours contentieux dans le délai de deux mois de la date d'accomplissement de la dernière de ces deux formalités légales : 1) transmission au contrôle de légalité 2) publication. Il peut également saisir le Président d'un recours gracieux, lequel prolonge le délai de recours contentieux qui peut alors être engagé dans le délai de deux mois à compter de la date de rejet du recours gracieux. Le défaut de notification d'une décision dans les deux mois suivant l'introduction d'un recours contentieux à la fois contre le rejet tacite de son recours administratif et contre la décision implicitement confirmée, devant le tribunal administratif, dans les deux mois suivant l'expiration du délai de deux mois.